

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 SEPTEMBRE 2019

**Date de la convocation :**

19 septembre 2019

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 9  
- présents : 8  
- votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

**Etaient présents :** Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LAURENT, Mme PLANCHENault, M. POCHE

**Etai(en)t excusé(e)(s) :** Mme CHOPIN

**Secrétaire de séance :** M. LARDEUX

### D2019-31 : ENQUETE PUBLIQUE – SOCIETE CELIA : MISE A JOUR DES MODIFICATIONS INTERVENUES ET AUTORISATION D'EXPLOITER DE NOUVELLES INSTALLATIONS

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont été destinataires d'une note de synthèse sur cette affaire, soumise à délibération, celle-ci portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société CELIA-laiterie de Craon, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la régularisation de la situation administrative, la mise à jour des modifications intervenues et l'autorisation d'exploiter de nouvelles installations sur le site implanté route de la Chaussée aux Moines à CRAON (53400).

Conformément à l'article 9 dudit arrêté, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Vu le dossier joint à l'avis d'enquête publique,

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE**, à l'unanimité, un avis favorable sur ce projet de régularisation.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2019.  
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190924-D2019-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2019

